Litige CRANS – CROUS

État des lieux

L'évolution de la situation entre le CROUS de Créteil et le CRANS nous conduit à communiquer avec les résidents du campus de Cachan. Le réseau du CRANS, reliant le campus à Internet depuis 1998, est maintenant menacé.

Après avoir fait obstacle à la bonne exécution des réparations necessaires au bâtiment G, le CROUS de Créteil, en la personne de Serge Pierron, son directeur, a la volonté de remplacer intégralement le réseau existant par un nouveau réseau, proposant ainsi un accès plus cher pour les résidents, et sans les services associés fournis actuellement par l'association.

Ce livret comporte en seconde page une introduction rédigée par les membres actifs du CRANS, décrivant et analysant la situation, et propose à titre d'information une copie du courrier de Serge Pierron du 17 novembre 2009, ainsi qu'une copie de la réponse de l'association.

L'association CRANS (Cachan Réseaux à Normale Sup'), constituée en application de la loi du 1er juillet 1901, a été fondée en 1998 afin d'étendre la disponibilité du réseau Internet aux résidences du campus, en tant que fournisseur d'accès à Internet associatif, avec l'aide de l'ÉNS de Cachan. L'association fournit une connexion au réseau Internet à *tous* les résidents du campus le désirant.

Le projet du CROUS, présenté au CRANS en avril 2007, a pour but de fournir, sur toutes les résidences du CROUS de l'académie de Créteil, un accès aux Espaces Numériques de Travail et au réseau Internet. Il a *toujours* été dans la volonté de l'association CRANS de s'intégrer dans le projet du CROUS.

Un appel d'offres a été publié au Bulletin Officiel le 30 janvier 2009. Dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières associé, il a été constaté que la résidence de Cachan était exclue de l'offre « accès à Internet », et que seul un point d'accès était prévu. Le CRANS a alors repris contact avec le CROUS de l'Académie de Créteil afin de préciser les modalités de l'inscription des activités de l'association dans l'offre académique. Après l'attribution de l'appel d'offre en avril 2009 à la société Mystream, l'association CRANS a été conviée à différentes réunions, toutes uniquement techniques.

Le contact administratif n'a été pris que le 8 octobre 2009, lors d'une réunion à Cachan entre le CRANS et le CROUS de l'Académie de Créteil. Lors de cette réunion, M. Pierron a notifié au CRANS sa volonté de racheter le réseau installé par l'association au cours des onze dernières années. Une nouvelle réunion de concertation a eu lieu le 22 octobre 2009, ayant pour but de définir les modalités de la mise en place de l'offre académique du CROUS sur les résidences de Cachan. Lors de cette réunion a été rappelée la velléité du CROUS de racheter le matériel réseau de l'association.

Un mois plus tard, le 17 novembre 2009, Serge Pierron nous a envoyé un courrier de nature à alimenter une polémique. Nous pensons que ce comportement met en péril la survie de notre association. Par la même occasion les services actuellement fournis aux adhérents sont menacés.

Ainsi nous nous battons contre la politique de Serge Pierron concernant le CROUS de Cachan. Il est essentiel de conserver *une initiative étudiante* qui fournit depuis 11 ans une connexion Internet et des services de qualité à plus de 1000 adhérents, ce à un coût très modique.

Par ailleurs, l'accès proposé par le CROUS serait plus cher que l'adhésion au CRANS, aucun service ne serait proposé (Télévision par le réseau dont TNT et chaines satellite, Wifi sécurisé sur l'ensemble du campus, adresse mail et hébergement de page perso à vie, service d'impression à prix coûtant, forums de discussions (news), site web collaboratif type wiki). De plus, la connexion serait d'une qualité plus faible (mot de passe à entrer régulièrement sur une page web, adresses IP non publiques sur internet, firewall restrictif), avec une maintenance assurée à distance, contrairement à la situation actuelle.

Voulez-vous voir démantelé un service de qualité au profit d'un service effectué par un opérateur privé pour le compte du CROUS de Créteil ? Voulez-vous voir le fonctionnement du campus dicté unilatéralement par le directeur du CROUS de Créteil ? Voulez-vous voir la vie étudiante du campus se désagreger petit à petit à chacune des attaques du directeur du CROUS de Créteil ? Alors si, pour vous, subir n'est pas la solution, soutenez nous ! Une assemblée des résidents sera prochainement organisée, nous vous invitons à y participer.

Pour plus d'informations, vous trouverez l'ensemble des documents, et des commentaires sur le Wiki du CRANS sur la page `http://wiki.crans.org/LitigeCransCrous`, nous vous invitons à venir participer, et à déposer vos idées et commentaires.

Les membres actifs de l'association CRANS

Afin que vous puissiez construire votre propre opinion, nous jugeons utile de joindre les deux élements suivants :

- La lettre que Serge Pierron a envoyé le 17 novembre à Damien Aza-Vallina, président de l'association
- La réponse que nous lui avons faite le 21 novembre, les annexes à cette lettre sont disponibles sur `http://wiki.crans.org/LitigeCransCrous`

Les services de la vie étudiante
CROUS de Créteil
• Seine-Saint-Denis
• Val-de-Marne
• Seine-et-Marne

Créteil, le 17 novembre 2009

Le Directeur du CROUS de l'académie de Créteil

A

Monsieur Damien AZA-VALLINA
Président de l'association CR@NS

Objet : offre internet dans les résidences du campus de Cachan

Monsieur,

Je me permets de vous adresser ce courrier afin de vous rappeler, car malheureusement il semble que cela soit nécessaire, les contours du projet « Internet dans les chambres étudiantes » mis en place par le CROUS de Créteil lors de cette rentrée, et d'appeler votre attention sur un certain nombre de comportements de votre association qu'il ne m'est plus possible de tolérer.

Il n'est pas question, que cela soit précisé ici une fois encore, de remettre en cause le travail, le sens de l'initiative et les compétences des membres de votre association. J'ai eu l'occasion, à maintes reprises, de souligner ce travail, et je maintiens qu'il n'a jamais été dans mon intention de nuire aux intérêts de votre association ni de ses membres.

Nous travaillons depuis plusieurs années à construire une offre et un réseau plus conformes, techniquement et juridiquement, aux missions de notre établissement et aux attentes de nos usagers. Le CROUS de Créteil, dans la continuité de son Schéma Directeur des Systèmes d'Information, a mené à terme les différentes phases de son projet (passation d'un marché public, détermination de tarifs académiques, fiabilisation de la séparation entre flux d'internet public et internet de type RENATER etc...) qui débouche, en cette rentrée, sur la mise en place d'un dispositif définitif. Il s'agit de proposer aux étudiants logés qui le souhaitent, dans un certain nombre de résidences, une offre de fourniture d'accès internet à des tarifs très modestes.

Cette mise en place suppose une reprise et une sécurisation du réseau, et donc une intégration du site de Cachan dans le « droit commun » en vigueur pour tous les étudiants de l'académie, qu'il s'agisse des services offerts ou de la tarification desdits services.

Afin de ménager une transition qui protège les étudiants logés tout en respectant le travail mené par votre association, nous nous sommes rencontrés le 8 octobre dernier afin d'envisager les modalités d'un passage d'une exploitation par le CRANS à une propriété et une gestion de l'offre par le CROUS, en ménageant un espace de travail à votre association en aval de notre réseau. Aussi, je fus fort étonné de découvrir, à la suite d'une réunion de travail qui s'est tenue le 22 octobre dernier en présence de mes collaborateurs, que vous aviez, au mépris de vos propres engagements et en dehors de tout cadre légal, lancé une campagne d'adhésions comprenant une offre internet auprès des étudiants logés dans les résidences du CROUS de Créteil sur le campus.

Vous ne pouviez alors ignorer que vous preniez la responsabilité de mettre à bas les fondations des discussions engagées jusque là. Il n'est peut-être pas inutile de préciser que vous avez pris soin de lancer cette offre très rapidement, sans en prévenir vos partenaires, et à des tarifs très inférieurs à votre cotisation habituelle et légèrement inférieurs aux tarifs académiques proposés par le CROUS de Créteil.

Il est de ma responsabilité de vous rappeler que ces agissements vous placent dans l'illégalité la plus complète. Ainsi que je vous l'ai précisé au téléphone, votre association a pris le risque de gérer de fait un dispositif installé sur le domaine public et d'offrir, à titre onéreux, un service d'accès à l'internet au sein même de l'espace public sans en avoir reçu l'autorisation du CROUS de Créteil (régime d'occupation du domaine public) et en pratiquant des tarifs non validés par son Conseil d'Administration. D'une certaine manière vous avez abusé de votre position pour faire souscrire à des étudiants mal informés une offre que vous saviez illégale, et qui plus est à titre onéreux.

C'est la raison pour laquelle je vous mets en demeure de nous faire parvenir, dans les plus brefs délais, la liste des étudiants logés ayant souscrit à l'offre d'adhésion proposée indûment par votre association (ainsi que les montants des sommes versées), afin que nous puissions à notre tour ne pas les pénaliser en déployant notre offre académique, considérant qu'ils ont été victimes, en quelque sorte, d'une offre que vous n'étiez pas en droit de proposer. Je vous rappelle, pour la bonne forme, que si le matériel actif situé dans certains des bâtiments du CROUS, sans autorisation ni réel suivi, vous appartient, il n'en est pas de même pour la partie finale de l'infrastructure (jusque dans les chambres), et qu'en tout état de cause les bâtiments ainsi que leurs abords appartiennent au CROUS de Créteil.

Par ailleurs, et ainsi que je vous l'ai précisé à plusieurs reprises, il ne m'est plus possible d'accepter que vous évoluiez plus longtemps, à votre gré et hors de tout contrôle, dans les bâtiments appartenant au CROUS de Créteil sur le campus de Cachan au mépris des règles de sécurité les plus élémentaires, notamment dans des locaux techniques abritant des installations de haute tension ou encore sur les toits terrasse de nos bâtiments. Aussi, à partir de ce jour, j'ai donné la consigne explicite à mes collaborateurs que toutes les interventions sur des équipements situés dans nos locaux fassent l'objet d'une demande d'intervention préalable auprès du Directeur d'Unité de Gestion M. Christophe LEBAILLY. Cette procédure constitue, aujourd'hui, le seul moyen de rétablir un contrôle a minima sur la sécurité des biens et des personnes dans ces bâtiments.

Sachez pour conclure que je regrette très vivement cette situation et que, malgré vos agissements récents, je maintiens la position qui a été, de manière explicite et constante, celle du CROUS de l'académie de Créteil depuis plusieurs années maintenant. Je maintiens d'une part les objectifs généraux de ce projet, à savoir fournir, dans des conditions juridiquement acceptables et financièrement intéressantes, un accès internet aux étudiants logés par mon établissement. Je maintiens d'autre part l'offre qui vous avait été faite, à savoir une possibilité de rachat par le CROUS de Créteil du matériel actif acquis par votre association au cours des dernières années, et la possibilité laissée à vos adhérents d'offrir un certain nombre de services connexes aux étudiants logés, en aval de l'offre et du réseau CROUS. Ces éléments posés, mes équipes prendront contact avec vous dans les jours qui viennent afin de convenir d'une date de réunion au cours de laquelle nous étudierons les moyens d'un retour à une situation enfin normale et apaisée sur le campus de Cachan.

Vous comprendrez bien que l'heure n'est plus aux manœuvres dilatoires et qu'il nous faut aboutir dans des délais extrêmement brefs. Aussi, il serait de bonne pratique que vous puissiez, au cours de cette réunion, nous transmettre la liste complète des étudiants logés ayant souscrit une adhésion à votre association, ainsi que le montant certifié par vos soins des cotisations réglées.

Je vous fais grâce de l'énumération des multiples réunions que nous avons tenues ensemble ainsi que des courriers échangés à ce sujet et je regrette que vos récentes initiatives mettent en péril l'accord que nous étions en passe de conclure, accord qui permettait de pérenniser un service légitime au bénéfice des étudiants logés et de sauvegarder l'activité de votre association. J'espère que nous trouverons une solution qui évite la voie contentieuse et que le consensus auquel nous arriverons préservera les intérêts de tous, au premier rang desquels ceux des étudiants logés à Cachan.

Dans l'attente de vous voir, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma sincère considération.

Serge Pierron

Copie : Monsieur Jean-Michel BLANQUER, Recteur de l'Académie de Créteil
Monsieur Jean-Yves MERINDOL, Directeur de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan
Mme Carole MOINARD, Cabinet du Ministre de l'Enseignement Supérieur
Monsieur Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Député-Maire de Cachan

Cachan Réseaux @ Normale Sup' - CRANS
École Normale Supérieure de Cachan
61, Avenue du Président Wilson
94230 Cachan

E-Mail : bureau@crans.org

Cachan, le 21 novembre 2009

À l'attention de Monsieur Serge Pierron
Directeur du CROUS de l'académie de Créteil

Objet : Votre courrier en date du 17 novembre 2009

Monsieur,

Nous nous permettons de vous contacter pour répondre à votre courrier en date du 17 novembre 2009 adressé au président de l'association CRANS, M. Damien Aza-Vallina (annexe 1). Nous considérons ce courrier pour le moins étonnant et d'une forme non irréprochable de nature à alimenter une polémique et susceptible d'être appréciée au titre de la diffamation : vous mentionnez dans votre courrier que « [nos] agissements [nous] placent dans l'illégalité la plus complète » en proposant une « offre que [nous] savions illégale », insinuant par là-même que nous agissions de manière illégale à dessein. Ceci est d'autant moins acceptable que, du fait de notre statut d'élèves normaliens, nous avons le souci de servir l'État.

Avant de répondre aux différents points que vous avez soulevés, nous tenons à rappeler le cadre juridique relativement complexe dans lequel nous évoluons. L'association CRANS, constituée en application de la loi du 1er juillet 1901, a été fondée en 1998 afin d'étendre la disponibilité du réseau Internet aux résidences du campus de Cachan en tant que fournisseur d'accès à Internet associatif, avec l'aide de l'École Normale Supérieure de Cachan. En effet, le rôle, les statuts déposés en préfecture et les missions du CRANS sont définis avec précision dans la convention bipartite signée entre l'ÉNS Cachan et le CRANS le 17 juin 2008, valable pour 5 ans (annexe 2). Celle-ci indique que l'ÉNS Cachan reconnaît une part de la propriété du réseau au CRANS, complétée par la cartographie des réseaux conformément à l'article 6 de cette convention et certifie de la conformité des spécifications techniques et de sécurité. Il faut donc préciser que le cadre de cette convention dépasse largement le cadre de la convention tripartite signée en 1998, par l'ÉNS, le CRANS et le CROUS, reconduite d'année en année, toujours en vigueur.

Le réseau concerné possède une spécificité juridique au titre de réseau interne (RTII), qui peut être apprécié par l'ARCEP, autorité régulatrice. Ce cadre légal et réglementaire dépasse largement les missions du CROUS qui doit agir dans le cadre strict de ses statuts, et conformément qui s'imposent à tous. Par conséquent, le réseau, reconnu et propriété partagée entre notre association et la Direction des Systèmes d'Information de l'ÉNS de Cachan, est destiné aux membres du CRANS dans un cadre dérogatoire à l'article D370 du Code des postes et des communications électroniques. Il a été construit et entretenu activement continuellement dans le cadre conventionnel découlant des articles D407-1 et suivants du Code précité avec l'agrément du maître de l'ouvrage dans le strict respect des contraintes techniques et de sécurité, notamment celles du réseau RENATER auquel nous sommes également connectés légalement et sous les

directives du service DSI de l'ÉNS Cachan que nous nous sommes toujours attachés à respecter, comme peuvent le confirmer ses responsables, à qui nous adressons copie des présentes.

D'ailleurs, au vu des missions du CROUS, il est bien surprenant de constater l'intervention de vos collaborateurs en empêchant la maintenance du réseau et en attaquant les missions de l'association étudiante. C'est donc une voie de fait justifiant le cas échéant la saisie des juridictions compétentes compte tenu de la gravité de ce type d'agissement. En effet, rien ne justifie son intervention ou celle de ses collaborateurs et nous sommes contraints d'en informer la direction de l'ÉNS Cachan. Précisons qu'il a toujours été dans la volonté du CRANS de s'associer avec le projet « Internet dans les chambres étudiants » mis en place par le CROUS de l'Académie de Créteil, projet que nous soutenons et qui s'inscrit dans les missions premières de notre association. Dans les faits, partageant votre volonté de voir les étudiants accéder gratuitement aux environnements numériques de travail (ENT), telle que vous nous l'exprimiez dans votre courrier en date du 7 avril 2008 (annexe 3), nous avons mis en place pour les résidents du CROUS de Cachan un accès gratuit aux ENT, donc sans obligation d'adhésion à l'association.

Comme mentionné dans les statuts de l'association, les adhésions peuvent être effectuées à tout moment et les services proposés par l'association (autres que l'accès gratuit aux ENT) couvrent la période du 1er septembre au 31 août de l'année d'adhésion. Conformément au règlement intérieur de l'association (annexe 4), le montant de la cotisation est fixé à 50 euros pour l'année. Nous sommes donc surpris par vos affirmations selon lesquelles l'association « aurait lancé une campagne d'adhésion comprenant une offre internet auprès des étudiants logés dans les résidences du CROUS de Créteil sur le campus [de Cachan] » en ayant « pris soin de lancer cette offre très rapidement » et « à des tarifs très inférieurs à [notre] cotisation habituelle » puisque le prix de la cotisation, revu à la baisse en 2006, n'a pas évolué depuis.

Vous mentionnez par ailleurs que nous agissons « au mépris des règles de sécurité les plus élémentaires, notamment dans des locaux techniques abritant des installations de haute tension, ou encore sur les toits terrasses de nos bâtiments ». Or, la liste des locaux occupés par le CRANS est établie en accord avec l'Unité de Gestion de Cachan. De plus, les courants faibles étant séparés des courants forts, la plus haute tension constatée dans ces locaux est de 230V, conformément aux normes en vigueur. Toutes les interventions effectuées sur les toits des bâtiments ont été effectuées avec l'accord de l'Unité de Gestion et avec l'aide de ses services techniques.

Il est encore plus surprenant de constater votre mise en demeure de « [vous] faire parvenir la liste des étudiants logés ayant souscrit à l'offre d'adhésion proposée indûment par [notre] association », exigeant de la sorte une liste de « victimes, en quelque sorte, d'une offre que [nous n'étions] pas en droit de proposer » que nous n'avons pas pour devoir de vous fournir. Le caractère infondé de votre demande nous conduit donc à refuser d'exécuter votre mise en demeure.

Toujours dans votre courrier, vous indiquez la sécurisation du réseau, alors que ce dernier est déjà sécurisé et qu'il est par conséquent impossible à une personne non enregistrée sur le réseau de s'y connecter.

D'un point de vue technique et comme votre représentant Monsieur Glab a pu l'expliquer à notre conseil d'administration du 19 novembre 2009 ouverte à 19 h 20 à Cachan, votre offre technique apparaît largement sous-dimensionnée par rapport aux besoins des résidents concernés et aux équipements déjà réalisés par nos soins, lesquels d'ailleurs devront rapidement être augmentés selon les données recueillies auprès de nos membres (annexe 5).

Nous ne pouvons par ailleurs plus accéder au matériel nous appartenant, à cause du changement des serrures des locaux techniques au bâtiment G, effectué à notre insu par vos services le lendemain de ce conseil d'administration. Ce sont des procédés déloyaux qui d'une part, contredisent le dialogue que vous prétendez instaurer et qui d'autre part, nous empêchent d'assurer la maintenance pour laquelle nous sommes contractuellement engagés avec l'ÉNS Cachan. Ces troubles portent atteinte à la jouissance paisible de nos installations et empêchent l'exécution de la maintenance telle que définie par la convention bipartite. Une telle situation ne peut que nous contraindre à saisir les juridiction compétentes, à moins que vous nous adressiez dès réception un double des clefs nous permettant l'accès au réseau, ceci en tant que de besoin doit être considéré comme une mise en demeure. À défaut de réponse de votre part nous reprendrons

notre entière Liberté.

Nous nous proposons, si vous entendez maintenir votre position, d'orienter ce dossier dans une esprit constructif pour médiation de l'ARCEP ou toute autre autorité compétente en ce domaine, et d'en référer aux autorités de tutelle.

Nous aimons à croire que ce courrier, qui recevra une large diffusion auprès de nos membres et de nos correspondants habituels ou partenaires contractuels que nous devons informer, recevra une réponse réfléchie et vous fera adopter un comportement plus en rapport avec les missions légitimes du CROUS.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Pour le bureau du CRANS : M Damien AZA-VALLINA, Président du CRANS — M Aurélien SOUTO-LEBEL, Secrétaire du CRANS

En copie : M Jean-Michel BLANQUER, Recteur de l'Académie de Créteil
M Jean-François CERVEL, Directeur du CNOUS
M Jean-Yves MERINDOL, Directeur de l'École Normale Supérieure de Cachan
M Yann BARBAUX, Président du Conseil d'Administration de l'ÉNS de Cachan
Mme Katy TRECA, Directrice des Systèmes d'Information de l'ÉNS de Cachan
M Eric SAVATTERO, Directeur de la Formation de l'ÉNS de Cachan
Mme Carole MOINARD, Cabinet du Ministre de l'Enseignement Supérieur
Mme Karen BORNAGHI, Conseillère presse communication de Madame la Ministre Valérie Pecresse
l'Autorité Régulatrice des Communication Électroniques et des Postes
M Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Député-Maire de Cachan
M Gaëtan GORCE, député de la 2^{e}circonscription de la Nièvre
au Bureau des Élèves de l'École Normale Supérieure de Cachan
au bureau du Forum de l'École Normale Supérieure de Cachan
au Bureau des Arts de l'École Normale Supérieure de Cachan
au Bureau des Sports de l'École Normale Supérieure de Cachan
au bureau de Solidarité Normalienne
aux adhérents de l'association CRANS
pour affichage